



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish 2)

TERMES DE REFERENCE POUR

Titre des services :	La Surveillance et contrôle des travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des bâtiments administratifs du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)	
Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
SRPA Androy	Région Androy, District et Commune urbaine de Ambovombe, Fokontany Tanambao	Construction d'une Clôture, construction bureau-logement
SRPA Anosy	Région Anosy, District et Commune urbaine de Fort-Dauphin, Fokontany Bazarikely	Construction bureau-logement

Décembre 2020

1- Contexte

Le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) met en œuvre actuellement le projet qui s'intitule deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2).

L'objectif général du Projet SWIOFish2 serait d'appuyer le MAEP à l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires pour leur gestion durable niveau (i) régional, (ii) national et (iii) communautaire ; et d'appuyer les populations cibles à l'adhésion à la gestion durable des pêcheries cibles / Promouvoir des activités alternatives et appuyer les pêcheurs cibles à la facilitation et à l'accès à ces activités alternatives.

Le Projet, à travers sa composante 2: « Amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires », prévoit un appui institutionnel au MAEP pour qu'il puisse accomplir ses fonctions régaliennes.

Dans ce sens, il est prévu la construction, l'extension et la réhabilitation des bâtiments pour les Services Régionales de la Pêche et Aquaculture (SRPA ex DRRHP).

Des études techniques et étude d'impact environnemental et social relatives à ces sous-projets ont été réalisées au cours de l'année 2018.

Ainsi, afin de s'assurer que les entrepreneurs responsables de la mise en œuvre des travaux s'attèlent aux résultats des études réalisées, la surveillance et contrôle de l'exécution des travaux s'avèrent indispensables.

2- Objectifs

L'objectif global de la mission consiste à assurer la surveillance et contrôle de l'exécution des travaux en conformité avec les prescriptions techniques (APS et APD), environnementales et sociales (PGES, Clauses Environnementales et Sociales, Code de bonne conduite) du chantier.

Les sites concernés sont :

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
SRPA Androy	Région Androy, District et Commune urbaine Ambovombe, Fokontany Tanambao	Construction d'une Clôture, construction bureau-logement
SRPA Anosy	Région Anosy, District et Commune urbaine de Fort-Dauphin, Fokontany Bazarikely	Construction bureau-logement

3- Prestations demandées

La mission du bureau d'étude se subdivisera en deux tâches :

Tâches administratives

- l'établissement du procès-verbal de la réception technique des installations de chantier de l'Entreprise ;
- l'établissement du procès-verbal de la réception technique des matériels prévus pour l'exécution des travaux, par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- la tenue à jour d'un journal de chantier signé contradictoirement avec l'entreprise mentionnant les faits marquants de la vie du chantier ;
- l'organisation des réceptions (provisoires et définitives) des ouvrages et participation à ces réceptions ;

- l'établissement des procès-verbaux de réception des ouvrages ;
- l'organisation et direction des réunions de chantiers ;
- la rédaction et diffusion des comptes rendus de réunions;
- la coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux ;
- la préparation de tous les ordres de service pour approbation et notification par l'UGP SWIOFish2 ;
- la rédaction du rapport de démarrage des travaux et de fin des travaux, ainsi que les rapports mensuels d'avancement des travaux ;
- l'information systématique du client sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et des dépenses, avec indication des évolutions notables ;
- l'établissement des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels ;
- l'établissement des décomptes provisoires ;
- l'établissement du décompte définitif ;
- la vérification de la facture mensuelle de l'entrepreneur et sa présentation au Client pour paiement
- l'instruction des mémoires de réclamation de l'entrepreneur ;
- l'assistance au client pour le règlement des litiges ;
- l'établissement des outils de surveillance environnementale (fiche d'indicateurs, tableau de bord environnemental, fiche de non-conformité environnementale...)

Tâches techniques

Travaux

- la vérification des installations de chantier ;
- la vérification et validation du programme et des plans d'exécution des travaux établis par l'entreprise de construction après implantation des ouvrages ;
- la réception technique des installations de chantier;
- la réception technique des matériels prévus pour l'exécution des travaux, par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- la vérification des travaux, des matériels et des matériaux et contrôle de leur mise en œuvre, conformément aux documents approuvés, aux spécifications, qualités exigées et aux règles de l'art ;
- la vérification de la présence effective des personnels clés sur le chantier, en conformité avec l'offre de l'entreprise ;
- la surveillance de l'exécution des travaux conformément aux délais approuvés, aux dossiers d'exécution, aux données et aux plans contractuels ;
- la vérification et la certification du décompte général établi par l'entrepreneur ;
- le contrôle de la conformité de l'exécution des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût ;
- le contrôle et maîtrise des délais ;
- le choix des options techniques ;
- la réception des travaux.

Sauvegarde environnementale et sociale

- la surveillance régulière du respect des prescriptions environnementales et sociales (PGES, Clauses environnementales et sociales, Code de bonne conduite) du chantier par l'entreprise;
- l'identification des non conformités environnementales sur le chantier et assistance du Maître d'Ouvrage et l'entreprise dans la prise de décision ;
- l'évaluation de la mise en œuvre effective des mesures environnementales contractuelles et leur efficacité ;
- le repérage de tout impact environnemental ou social imprévu qui peut se produire pendant l'exécution des travaux, et rectification des opérations en conséquence ;
- le suivi du respect des droits des populations riveraines notamment lors de l'occupation des sites d'installation de chantier à travers la limitation des nuisances (gênes, destruction des accès riverains, contrôle des bruits et poussières, protection des piétons...);
- le suivi du respect conditions de travail des employés (respect des mesures d'hygiène, de santé, de sécurité au travail).

4- Durée

La prestation proprement dite est conduite dans un délai total maximum correspondant au délai d'exécution des travaux (suivant le planning d'exécution des travaux stipulé dans les conditions particulières du contrat) majoré de 10 jours après réception travaux.

5- Livrables

Les livrables à fournir par le bureau d'étude (en version électronique par e-mail, scans signés) se répartissent comme suit:

Livrables	Calendrier de soumission des livrables
Rapport de démarrage des travaux	10 jours après démarrage des travaux
Rapports mensuels d'avancement des travaux incluant : <ul style="list-style-type: none">• les aspects techniques, environnementaux et sociaux sur les travaux effectués ;• les matériaux, les matériels et le personnel mis en place par l'entreprise ;• l'état d'avancement des travaux comparé aux prévisions ;• le déroulement du contrôle des différentes phases des travaux ;• les incidents ou événements éventuels survenant sur le chantier.	1 ^{er} rapport livré 30 jours après démarrage des travaux
Dossier de récolement de fin des travaux	10 jours après réception provisoire
Projet de décompte provisoire des travaux	10 jours après remise des dossiers de récolement
Projet de décompte définitif des travaux à faire signer par l'entreprise et à viser	10 jours après réception décompte provisoire

<p>Rapport final présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux et les activités réalisées ; • les problèmes techniques, environnementaux et sociaux rencontrés ; • la synthèse de la situation financière des travaux, etc. 	<p>10 jours après réception travaux</p>
--	---

6- Supervision

Le bureau d'étude travaillera sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) SWIOFish2 et de l'Unité de Gestion Locale (UGL) du projet au niveau de chaque district de chaque Zone Ultra Prioritaire du Projet, en particulier son Responsable Environnemental et Social, le Responsable en passation des marchés et les Responsables locaux de la Composante 3.

7- Qualifications

Le Bureau d'Etudes doit avoir une expérience confirmée en surveillance et contrôle des travaux, avoir un personnel clé qualifié qui pourra être déployé en même temps sur l'ensemble du site et ayant une grande expérience dans le domaine spécifique.

Poste	Nombre	Qualification
Chef de Mission	01	Architecte ou ingénieur (BAC+5) ou ingénieur civil des constructions (BAC+5) bénéficiant d'une expérience minimale de 10 ans en travaux de construction et réhabilitation des bâtiments avec trois (3) références dans les études, contrôle et surveillance de bâtiments publics en qualité chef de mission.
Ingénieur de contrôle	01	Ingénieur du Bâtiment (BAC+5) ayant au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de contrôle et surveillance de travaux de construction de bâtiments à usage professionnel et justifiant au moins de trois (3) prestations similaires au poste
Technicien supérieur (Agent de surveillance des travaux)	02	Technicien supérieur (BAC+2) en BTP ou Génie Civil, ayant au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de surveillance de construction de bâtiments à usage professionnel et justifiant au moins de trois (3) prestations similaires au poste
Environnementaliste	01	Niveau Bac + 5, DESS environnement ou équivalent , ayant au minimum 7 ans d'expérience et ayant effectué cinq (5) missions similaires.